

NOTICE D'INFORMATION RGPD – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des locataires, Unicil est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel relatives aux électeurs et aux candidats. La présente notice a pour objet de vous informer sur les conditions dans lesquelles ces données sont utilisées.

Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) d'Unicil : dpo@unicil.fr.

Qui est responsable du traitement des données ?

Le responsable du traitement est :
La SA d'HLM Unicil
11 Rue Armény 13006 MARSEILLE
04 91 13 91 19

Pourquoi vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Vos données personnelles sont traitées afin de :

- Établir la liste électorale des locataires appelés à voter ;
- Organiser les opérations électorales ;
- Gérer l'envoi du matériel de vote et des communications liées aux élections ;
- Paramétrer le système de vote ;
- Recueillir et comptabiliser les suffrages ;
- Proclamer les résultats et assurer les formalités associées ;
- Répondre aux obligations légales applicables en matière d'élections des représentants des locataires.

Sur quelle base juridique repose ce traitement ?

Ce traitement est fondé sur :

- Le respect d'une obligation légale incombant à Unicil, notamment issue des dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'organisation des élections des représentants des locataires ;
- La mission d'intérêt public confiée aux organismes HLM, les élections des représentants des locataires participant à la gouvernance démocratique du parc social et à la représentation des usagers au sein des instances de l'organisme ;
- L'exécution d'une mission d'intérêt légitime liée à la représentation des locataires et au bon fonctionnement de la gouvernance de l'organisme.

Quelles données sont traitées ?

Pour l'ensemble des locataires électeurs, les données susceptibles d'être traitées sont notamment : nom et prénom ; adresse du logement ; numéro de contrat ou référence locataire ; coordonnées de contact (*adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone lorsque nécessaire*) ; informations permettant de vérifier l'éligibilité au vote et l'inscription sur la liste électorale ; informations relatives à la participation au scrutin (émargement, vote exprimé ou non, sans permettre de connaître le contenu du vote). Le dispositif de vote mis en œuvre garantit le secret du scrutin. Les traitements réalisés dans le cadre des opérations électorales ne permettent pas d'établir un lien entre l'identité de l'électeur et le contenu de son vote.

Pour les locataires candidats, des données complémentaires peuvent également être traitées : informations nécessaires à l'enregistrement et à l'instruction de la candidature ; justificatifs permettant de vérifier l'éligibilité de la candidature ; photographie du candidat, lorsque celle-ci est fournie volontairement en vue

de sa diffusion dans les documents électoraux ; profession de foi et éléments de présentation du candidat ou de la liste ; appartenance à une association de locataires, le cas échéant ; informations relatives aux résultats du scrutin.

Les informations et documents fournis par les candidats dans le cadre de leur candidature sont susceptibles d'être diffusés aux locataires électeurs afin de permettre la présentation des candidatures et l'exercice éclairé du droit de vote.

D'où proviennent vos données ?

Les données des locataires sont principalement issues des outils de gestion locative d'Unicil. Les données des sous-locataires sont collectées auprès des associations gestionnaires concernées dans le cadre de l'organisation des élections.

Les données des candidats sont collectées directement auprès d'eux dans le cadre du dépôt et de l'instruction de leur candidature. Certaines informations relatives à leur qualité de locataire ou à leur éligibilité peuvent également être vérifiées à partir des outils de gestion locative d'Unicil.

Qui peut accéder à vos données ?

Dans la limite de leurs attributions respectives, les données sont destinées :

- Aux services habilités d'Unicil, chargés de l'organisation des élections ;
- Aux membres habilités des instances en charge du processus électoral ;
- Aux prestataires et partenaires intervenant pour l'organisation matérielle du scrutin (mise sous pli, vote électronique, acheminement du courrier, etc.), lorsqu'ils agissent pour le compte d'Unicil en qualité de sous-traitants ;
- Aux autorités légalement habilitées lorsque la réglementation l'exige.

Les données traitées dans le cadre des élections ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne.

Combien de temps les données sont-elles conservées ?

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation des élections, à la gestion des éventuels recours et au respect des obligations légales et réglementaires applicables. Certaines catégories de documents électoraux et comptables peuvent être conservées plus longtemps afin de satisfaire aux obligations légales, réglementaires ou probatoires applicables.

Les informations sont donc conservées jusqu'à la proclamation définitive des résultats puis archivées ou supprimées conformément aux obligations légales applicables.

Les durées de conservation sont définies conformément à la réglementation en vigueur et aux règles internes de gestion documentaire d'Unicil.

Quels sont vos droits ?

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, d'un droit de rectification des données inexacts ainsi que, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données lorsque cette faculté est ouverte par la réglementation applicable.

Certains droits peuvent être limités lorsque le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale ou à la préservation de la sincérité et de la sécurité du scrutin.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) d'Unicil, par le biais de l'adresse suivante : dpo@unicil.fr ou par voie postale, à destination du Délégué à la Protection des Données : 11 Rue Armény 13006 MARSEILLE.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, directement depuis son site internet, ou par voie postale.



Pour toute information sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (mail : dpo@unicil.fr)



Groupe ActionLogement